

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 736

présenté par

M. Huet, M. Morel-A-L'Huissier, M. Salen, M. Chartier, M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier,
Mme Zimmermann, Mme Ameline, M. Daubresse, Mme Genevard, M. Darmanin et Mme Poletti

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission spéciale a assoupli la réglementation en matière de tarifs pour les professions juridiques réglementées par rapport au texte initial. Cependant, certains problèmes subsistent. C'est pourquoi cet amendement propose le maintien des régimes en vigueur.